



TROPHEE DEPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES 2021



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

2. MATÉRIEL, DÉVELOPPEMENTS ET BRAQUETS

3. RÈGLEMENT

4. LES ÉPREUVES

5. LES RÉCOMPENSES

1. Présentation :

- a) L'école de vélo a pour objectif la découverte et la pratique du cyclisme dans sa diversité. Le Comité Départemental du Rhône organise un Trophée départemental des écoles de cyclisme.
- b) Les écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes âgés de 4 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges	Années
Pré-licenciés	De 4 à 6 ans	2017-2016-2015
Poussins	De 7 à 8 ans	2014-2013
Pupilles	De 9 à 10 ans	2012-2011
Benjamins	De 11 à 12 ans	2010-2009
Minimes	De 13 à 14 ans	2008-2007

- c) Ce trophée est ouvert aux coureurs munis d'une licence compétition "Jeunes" de l'année ou d'une licence d'accueil.

2. Matériel, développements et braquets :

- a) Matériel : Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation.
- b) Développements et braquets : Pour les épreuves sur route et piste, le développement est limité à 5,60 m jusqu'à pupilles inclus soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, le développement sera limité à 6,40 m pour les benjamins soit par exemple 42/14 pour des roues de 700 et pour les minimes qui auront un développement maximal de 7.01 m soit par exemple 46/14 pour des roues de 700.
- c) Equipements vestimentaires et sécurité : Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

3. Règlement :

a) Ce trophée sera régi par le règlement FFC des écoles de vélo et des contrôles de braquets pourront être pratiqués à tout moment par les arbitres (Le concurrent fautif sera mis hors course et l'équipe pénalisée de 5 points).

b) Les classements sont établis pour les catégories : Minimes, Benjamins, et Pupilles. Un classement commun pour les catégories Poussins et Pré-licenciés. En cas d'ex aequo, au classement final, le nombre de participation sera prépondérant, en cas de nouvelle égalité le nombre de première place puis éventuellement de 2^{ème} et de 3^{ème} place.

c) *Le classement général par points se fera sur les meilleurs résultats par points de chaque coureur sur un nombre défini de courses :*

3 pour les minimes sur les 4 courses du calendrier

3 pour les benjamins sur les 4 courses du calendrier

2 pour les pupilles sur les 4 courses du calendrier

2 pour les poussins sur les 4 courses du calendrier

Chaque coureur se verra attribuer un bonus de 5 points par course au-delà du nombre défini dans sa catégorie. (Ex : Un minime au départ des 6 courses se verra attribuer un bonus de 2 x 5 points = 10 points)

d) L'attribution des points dépend de la classe de l'épreuve. Elles sont au nombre de 3.

Classe 1 : épreuve avec un effectif inférieur à 9 coureurs au départ

Classe 2 : épreuve avec un effectif de 10 à 19 coureurs au départ

Classe 3 : épreuve avec un effectif supérieur ou égal à 20 coureurs au départ

Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prétendre au classement du challenge toutefois ils pourront participer et seront gratifiés des points attribués à leur place.

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1	20	25	30
2	18	22	26
3	16	20	23
4	13	18	20
5	10	16	18
6	7	15	16
7	5	14	14
8	3	13	13
9	1	12	12
10		11	11
11		10	10
12		9	9
13		8	8
14		7	7
15		6	6
16		5	5
17		4	4
18		3	3
19		2	2
20		1	1
21			1
22			1
23			1
24			1
25			1 point ainsi que tous les suivants

- e) Un classement par équipes sur le 1^{er} de chaque club de chaque catégorie.
Si un club présente un concurrent dans chaque classement la plus mauvaise place sera supprimée

EXEMPLE	Club A	Club B	Club C	Club D	Club hors CD69
PL/Poussins	4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	5 ^{ème}
Pupilles	Non partant	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Benjamins	3 ^{ème}	2 ^{ème}	4 ^{ème}	Non partant	1 ^{er}
Minimes	1 ^{er}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}

Les points attribués seront ceux en liens avec les attributions de points de la classe 2

EXEMPLE	Club A	Club B	Club C	Club D	Club hors CD69
PL/Poussins	18	20	25	22	16
Pupilles	-	25	22	20	18
Benjamins	20	22	18	-	25
Minimes	25	20	22	16	18

- f) Le classement devra être transmis par les arbitres au plus tard le mercredi suivant l'épreuve au responsable des classements, toute réclamation devra être présentée le jour de l'épreuve, aucune contestation ne sera recevable au-delà et le classement sera officialiser.
Chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs.
En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du responsable des écoles de cyclisme du CD 69, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement club de la journée.
Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

4. Les épreuves :

Les épreuves comptant pour le trophée sont sélectionnées par le Président du CD du Rhône et les responsables de la commission des écoles de cyclisme du Rhône.

Épreuves sur route :

Distance maximum :
Poussins 5km
Pupilles 10km
Benjamins 15km
Minimes 30km

DISCIPLINE	COURSE	ORGANISATEUR	LIEU	DATE
Piste	CHALLENGE JEROME COUSIN	VC VAULX EN VELIN	Vélodrome Georges Préveral à Lyon tête d'or	05/06/2021
Route	GRAND PRIX DU PARC VISIONIS	U.C. BELLEVILLOISE	GUEREINS	06/06/2021
Route	LA NOCTURNE CORBASIEUNE MATERIEL VELO.COM	V.C. CORBAS	CORBAS	12/06/2021
Route	PRIX DE LA ZONE DES GRANGES	COURS LA VILLE CYCLISME	BOURG DE THIZY	05/09/2021

5. Les récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie H & D seront récompensés ainsi que le club vainqueur à condition que le coureur ait participé à au moins 3 épreuves du trophée du Rhône.

Ces prix seront distribués lors de l'AG du Comité du Rhône, les concurrents devront être présents en tenue pour recevoir leur prix.